Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 056-215601741-20260421-D2026_45-DE

MAIRIE DE PLUMELIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 AVRIL 2026

Délibération 2026_45

L'an deux mil vingt-six , le vingt-et-un avril à dix-neuf heures trente minutes , le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le quinze avril, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .

Présents : Monsieur GUEGAN Pierre, Monsieur BOURGES André, Madame CONAN Patricia, Monsieur LORIC Roland, Monsieur ROSELIER Frédéric, Madame SANSON Murielle, Monsieur SIBERT Christian, Monsieur LORGEOUX Eric, Monsieur CORRE Jacques, Monsieur DUVAL Franck, Monsieur LE BOURNE Jean-Luc, Madame PEDRONO Vanessa, Monsieur GRANDIN Yann, Madame LECLERRE Vanessa, Monsieur LE GUIDEC Pierre-Marie, Madame MARTIN Nathanaël, Madame Alicia LE GUILLOUX, Madame GAUTHER Lucie, Madame HUGUET LEPERF Anaïs.
Excusés et représentés : Madame LIDURIN Christelle a donné pouvoir à Madame CONAN Patricia, Madame MILLET Laurence a donné pouvoir à Madame SANSON Murielle, Madame LE BOULER Sabrina a donné pouvoir à Madame Alicia LE GUILLOUX.
Excusé : Monsieur David DAUMER
Secrétaire : Monsieur LE GUIDEC Pierre-Marie

Nombre de conseillers en exercice: 23
Nombre de conseillers présents : 19 / pouvoirs : 3 / Nombre de conseillers votants : 22

CLOTURE DES BUDGETS ANNEXES AJONCS, BLEUETS ET ETANG

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que tous les terrains des 3 lotissements nommés « Résidence des Ajoncs », « Résidence des Bleuets » et « Résidence de l'Etang » sont vendus ;

Considérant que toutes les opérations comptables afférentes à ces trois budgets annexes sont terminées ;

Considérant les résultats de fonctionnement des trois lotissements:

- Résidence des ajoncs : - 89 920,95 €
- Résidence des bleuets : -105 431,37 €
- Résidence de l'étang : - 69 319,20 €

Considérant les déficits constatés dans les comptes administratifs précédemment approuvés ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 22 voix pour ;

- Décide de clôturer les 3 budgets annexes « Résidence des Ajoncs », « Résidence des Bleuets » et « Résidence de l'Etang » ;
- Dit que les comptes administratifs ont été approuvés ;
- Autorise la régularisation des déficits constatés depuis le budget général;
- Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes dispositions et à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pierre GUEGAN
Maire de PLUMELIN

